



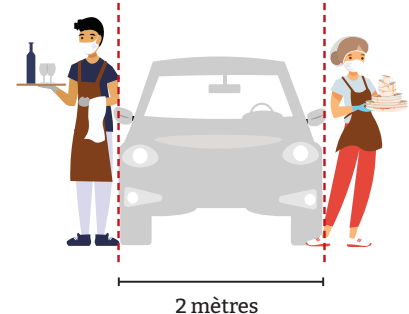
Exigences dans les sites alimentaires



Restez à la maison si vous êtes malades



Portez un masque couvrant votre nez, votre bouche et le menton



Restez à 2 mètres de chaque personne (la largeur d'une voiture courante)



Ne vous réunissez pas avec d'autres personnes (y compris pendant les pauses et en dehors des heures de travail)



Travaillez avec les mêmes personnes en petits groupes



Si vous ne pouvez pas vous rendre seul(e) au travail, voyagez avec les mêmes personnes, portez des masques et ouvrez les fenêtres



Lavez-vous les mains régulièrement pendant 20 secondes avec de l'eau tiède ou utilisez un désinfectant pour les mains



Nettoyez et désinfectez les surfaces fréquemment touchées (par exemple, les dispositifs de points de vente, les toilettes, les interrupteurs, les téléphones, les poignées de porte)

Les plans de sécurité COVID-19 sont requis et doivent être suivis :

- Effectuez des vérifications de santé tous les jours
- Ne laissez pas entrer les personnes malades ou ne portant pas de masque
- Limitez le nombre de clients en fonction de l'espace disponible
- Connaissez votre plan de sécurité COVID-19 sur votre lieu de travail
- Vérifiez que les plans de sécurité COVID-19 sont à jour avec les ordres de l'agent de santé provinciale (PHO)